

## Composition du Conseil d'Administration (CA)

Le CA de la MJC est composée de :

### Les membres de droits (voix consultative) :

- le maire ou son représentant
- le représentant de la fédération régionale des MJC en Ile de France
- le directrice, qui siège en tant que conseiller technique

### Les membres associés (voix consultative) : Depuis le 19 janvier 2019

- MJC de Sartrouville
- MPT de Chatou
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montesson

### Les représentants du personnel salarié (voix consultative) :

- Céline Leblanc (Titulaire)

### Les membres élus par l'assemblée générale

Maximum 15 personnes (adhérents et participants à une activité)